

## Conseil d'école mardi 8/04/2014

### Début du conseil : 18H30

**Présents: parents d'élèves :**

M. Canault  
M. Reboussin  
M. Robert  
Mme Di Mascio  
Mme Nedelec  
Mme Delaunay

**Enseignants :**

M. Vigneulle : Directeur  
Mme Guérin  
Mme Fourot  
Mme Bourdoulous  
Mme Lioret  
Mme L'Hénoret  
M. Morin  
Mme Dewitte  
Mme De Herder  
Melle Leite: UPE 2A (ancienne CLIN)

Excusées: Mme Moreira, Mme Boutenel  
Représentant de la mairie : M. Leray

### 1) Effectifs pour la rentrée prochaine:

Chiffres officiels: **237 élèves**

48 CP  
49 CE1  
49 CE2  
42 CM1  
49 CM2

Mais 13 départs ont été annoncés lors de l'enquête, et 1 élève est maintenu au CM2 ( élève non francophone arrivée en septembre)

→ effectif réel: **225 élèves**

Les documents concernant la poursuite de scolarité ont été donnés aux familles .  
Parents et enseignants pensent que c'est trop tôt dans l'année .  
Il n'y a plus que des maintiens exceptionnels à l'école élémentaire en fin de cycle.

### 2) DUERP / PPMS

**D.U.E.R.P. : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

Document qui existe depuis 2003

Un tour de l'école a été fait un mercredi matin avec l'équipe enseignante, un représentant des parents d'élèves. (Mr Reboussin ) et Mr Girard du Centre Technique Municipal.

Rien d'alarmant n'a été trouvé dans l'école, ni à l'intérieur des bâtiments, ni dans la cour.

Ce dossier contient différents documents obligatoires:

- registre sécurité incendie
- registre santé/sécurité des usagers
- registre accident

...

Dans la réalité, en téléphonant directement au service concerné de la mairie le problème est réglé plus rapidement.

**Le DUERP est adopté par le conseil d'école.**

**P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sûreté**

Chaque établissement scolaire doit se doter d'un P.P.M.S pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur en attendant l'arrivée des secours,
- d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

Risques majeurs:

- séisme
- crash d'avion
- inondation
- risques de transport ( proximité de la Francilienne ?)
- risques météo ( vents violents )

Chaque enseignant a un rôle attribué( fermeture des portes etc...)  
Il reste à régler le problème du signal sonore (corne de brume ?)

### **3) Questions diverses**

- **Au sujet des TAP**, les parents sont toujours inquiets :

Un parent pense que la réforme des rythmes telle qu'elle est annoncée ne convient pas et devrait être supprimée .

Mr Leray représentant de la mairie répond que la réforme est engagée et que l'on ne peut plus revenir en arrière : Les communes qui n'appliqueront pas cette réforme auront une amende .

Les inquiétudes et interrogations sont légitimes car beaucoup de problèmes ne sont pas encore réglés, mais les personnes concernées à la mairie y travaillent .

D'après Mr Vigneulle, Mr Geoffroy est légaliste: C'est la loi, donc il faut l'appliquer .

Rappel du constat ; La France est le pays où les élèves font le plus d'heures en moins de jours .

Quelle est la solution ?

Un débat a lieu: certains parents présents sont contre la réforme: Les arguments sont toujours: fatigue des enfants , problèmes d'organisation ...)

Le directeur intervient en disant que les opposants à la réforme ne proposent de solution à la question posée et au paradoxe français.

Remarque : Avec le nouveau gouvernement, nous allons peut-être vers un assouplissement de cette réforme.

D'autres questions sont posées concernant les TAP :

Quels sont les projets ?

- Les parents ignorent
- Où se passeront les TAP ?
  - Avec qui ?
  - Que feront les enfants ?

Des questions sont posées également sur la « passation » de prise en charge des enfants .

Réponse : Les services de la mairie y travaillent.

Il a été décidé que le coût serait de 1 euro par enfant et par semaine ( pour 1, 2 ou 3 TAP).

Un enfant pourra intégrer l'accueil seulement après les TAP.

- **La fête de l'école**

La date retenue est le Vendredi 27 juin.

L'organisation sera précisée lors du dernier conseil d'école: le vendredi 13 juin à 18 h.

***Fin du conseil 19h 30.***

***La secrétaire  
Mme l'Hénoret***

***Le directeur  
M. Vigneulle***

